



PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

Service Jeunesse, Sport, Vie Associative, Égalité

## DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL APPEL À CANDIDATURES – Équipe d'encadrement TUTEUR et TUTRICE DE MAISONNÉE

### Mission

Vous encadrez, en tenue, un groupe composé de 10 filles ou de 10 garçons âgé-e-s de 15 à 17 ans (pas de mixité).

### Description

Placé-e sous l'autorité du capitaine de compagnie et de son adjoint-e, le tuteur ou tutrice fait vivre les règles courantes, mobilise les volontaires en vue des activités prévues et des services confiés à leur maisonnée, et s'assure de la bonne participation au quotidien des volontaires. Le tuteur ou tutrice crée-e les conditions propices à l'objectif de brassage et de cohésion, il ou elle veille à susciter un esprit d'appartenance, par exemple au travers de signes de reconnaissance de la maisonnée, qui peuvent faire l'objet d'activités dédiées. En cas de difficulté, il ou elle rend compte au capitaine de compagnie ou à son adjoint-e. Les tuteurs ou tutrices peuvent également, selon leurs compétences et le projet éducatif mis en œuvre, participer à l'animation de certaines activités.

### Profil

- titulaire du BAFA, BAFD ou de compétences reconnues ;
- motivation et capacités dans l'encadrement d'un public adolescent de 15 à 17 ans.

### Lieux et dates

Séjours de cohésion du 21 juin au soir au 03 juillet 2020 à Wintzenheim et à Rouffach (présence permanente obligatoire durant cette période).

Une semaine de formation rémunérée est prévue la semaine précédent le séjour (dates et lieu à confirmer).

### Rémunération prévue

60 € net par jour (+ hébergement et restauration pris en charge), y compris pour les journées de formation.

### Remarque

Chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédure pénale : consultation du bulletin n°2 du casier judiciaire et du fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJISV).

**Merci d'adresser vos candidatures en joignant un CV  
pour le 15 avril 2020 au plus tard, par courriel, à l'adresse suivante :**  
[snu@haut-rhin.gouv.fr](mailto:snu@haut-rhin.gouv.fr)

Cité administrative – Bât. C - 3 rue Fleischhauer – 68026 COLMAR CEDEX – ☎ 03 89 24 82 00 – 📠 03 89 24 82 01 – 📧 [ddcspp@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddcspp@haut-rhin.gouv.fr)

Pour toutes autres informations, consulter aussi 3939 allo service public (0.15 €/mn) et [www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)

La DDCSPP met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en pied de page de ce document.